

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE - SESSION 2005
U 42 – Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

CORRIGÉ

PREMIÈRE PARTIE : LE CADRE SOCIAL (12 POINTS)
DEUXIÈME PARTIE : LE CADRE JURIDIQUE (8 POINTS)
TROISIÈME PARTIE : LE CADRE INSTITUTIONNEL (10 POINTS)
QUATRIÈME PARTIE : LE CADRE ÉCONOMIQUE(10 POINTS)

Première partie : 12 points

1. Le contrat de travail est un accord entre l'employeur et le salarié. Le salarié s'engage à réaliser, sous les ordres de l'employeur, un travail prévu dans le contrat, en échange d'un salaire. **(2 points)**
2. Contrat intérimaire - CDD **(2 points)**
3. Cette indemnité existe car le salarié n'est pas sûr de retrouver du travail rapidement et aussi car les salariés en CDI ont droit à certaines primes liées à l'ancienneté auxquelles les salariés précaires n'ont pas accès. **(2 points)**
4. Les cas de recours autorisés par la loi sont : le remplacement d'un salarié absent (sauf si gréviste), la surcharge temporaire d'activité et les travaux saisonniers. **(2 points)**
5. L'employeur doit :
 - payer autant un CDD qu'un CDI pour le même poste.
 - verser la prime de précarité de 10 %, sauf si transformation en CDI du CDD. **(2 points)**
6. Les causes de rupture sont :
 - une faute du salarié,
 - le fait pour le salarié de trouver un emploi en CDI. **(2 points)**

Deuxième partie : 8 points

1. EI : entreprise individuelle
 EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
 SARL : Société à responsabilité limitée **(2 points)**
2. Entreprise individuelle **(3 points)**

| AVANTAGES | INCONVENIENTS |
|---|--|
| - Indépendance de l'entrepreneur dans la prise de décision ,dans la gestion des bénéfices - Coût faible - ... | - Difficulté à trouver des financements - Risque de perdre ses biens propres en cas de difficultés - ... |

3. E.U.R.L. : **(3points)**

| AVANTAGES | INCONVENIENTS |
|--|---|
| - Pas de capital social - Responsabilité limitée aux apports - ... | - Frais de constitution élevés - Formalités administratives importantes - ... |

troisième partie : 10 points

1. La décentralisation système d'organisation des structures administratives qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes locaux (région par exemple).
(2 points)

ANNEXE 1 :

| LA DÉCENTRALISATION | | |
|---------------------|--|--|
| | RÉGION | DÉPARTEMENT |
| COMPÉTENCES | - Formation professionnelle et apprentissage - Transport - Aménagement du territoire - Gestion des lycées - Aides économiques... | - Aide sociale et santé - Réseau routier - Transport scolaire - Gestion des collèges... |
| ÉLECTIONS | Régionales | Cantoniales |
| REPRÉSENTANTS ÉLUS | Conseillers régionaux | Conseillers généraux |
| MODE DE SUFFRAGE | Suffrage universel direct | Suffrage universel direct |

(8 points)

Quatrième partie : 10 points

- 1 – La consommation est l'emploi d'un bien ou d'un service en vue soit de sa transformation soit de la satisfaction d'un besoin. (2 points)
- 2 – besoin secondaire ou de civilisation (2 points)
- 3 – Revenu des ménages, catégories socioprofessionnelles... (2 points)
- 4 – Végétaux d'extérieurs
Les ménages privilégient leur jardin en France . (1 point)
- 5 – Les fleuristes en boutique :
- beaucoup plus de choix
- un service après vente plus soigné.
- un service personnalisé. (3 points)